

# CONDITIONS GENERALES

d'acquisition en ligne des prestations  
de l'administration fiscale cantonale (en abrégé AFC)

## 1. Dispositions générales

Les présentes conditions générales régissent les demandes en ligne d'attestation fiscale ou de copie de document fiscal.

Toute utilisation de cette prestation en ligne de l'AFC implique l'acceptation expresse et sans réserve des présentes conditions générales, ainsi que celles de l'État de Genève relatives à l'utilisation des [e-demarches](#), lesquelles font partie intégrante des présentes.

L'administration fiscale cantonale délivre exclusivement les attestations et documents suivants :

- Copie de déclaration fiscale (la formule principale et ses annexes, mais non les justificatifs),
- Copie de bordereau d'impôt et d'avis de taxation,
- Copie de relevé de compte,
- Attestation de revenus et fortune,
- Attestation à jour avec les impôts,
- Attestation de soumission à l'impôt à la source,
- Attestation d'assujettissement à l'impôt.

L'AFC est en droit d'insérer, de modifier ou de supprimer une prestation en tout temps et sans préavis. En cas de suppression, les commandes en cours seront traitées, jusqu'à leur issue.

De plus amples informations relatives à l'obtention d'un document fiscal se trouvent sur [ge.ch](#).

Toute utilisation du site internet de l'AFC pour effectuer les démarches ci-dessus implique l'acceptation expresse et sans réserve des présentes conditions générales.

L'AFC est en droit de modifier en tout temps et sans préavis les présentes conditions générales en postant de nouvelles conditions applicables. Ces modifications ou conditions supplémentaires entrent en vigueur immédiatement au moment de leur publication sur le site internet de l'AFC. Il appartient au demandeur de vérifier régulièrement les conditions générales en vigueur.

## 2. Coût

La délivrance d'attestation ou de copie de document est soumise au règlement genevois fixant les émoluments de l'administration fiscale cantonale du 29 août 2018 (abrégé REmAFC; RS Ge [D 3 19.03](#)), dans sa teneur en vigueur au moment de la validation du paiement en ligne. Les émoluments demandés sont entendus toutes taxes et frais compris. Ils peuvent en tout temps être adaptés aux modifications réglementaires.

Les prestations en ligne sont délivrées uniquement en cas de paiement des émoluments y afférents par le demandeur.

Les émoluments sont perçus d'avance.

## 3. Modalités

Après avoir rempli de manière complète et exacte le formulaire en ligne, le demandeur doit suivre les instructions données à l'écran pour confirmer avoir pris connaissance et accepter les présentes conditions générales.

Le demandeur peut être le contribuable ou un tiers agissant pour le contribuable.

En cliquant sur "Valider", le demandeur peut alors accéder au formulaire de saisie des informations pour le paiement. Le paiement de l'émolument demandé, correspondant à la / aux prestations(s) commandée(s), peut être effectué par carte de débit ou carte de crédit VISA / Mastercard ou TWINT.

Une fois le paiement accepté, un écran de confirmation s'affiche.

À partir de ce moment, la commande est transmise au service concerné pour traitement dans un délai de 7 jours ouvrables maximum.

Le demandeur peut annuler la commande d'une prestation à tout moment, avant la validation du paiement en ligne. Une fois le paiement en ligne validé, la commande de la prestation devient définitive, et l'émolument reste dû et n'est pas remboursé.

L'AFC se réserve le droit de refuser de délivrer une prestation si les conditions y relatives ne sont pas remplies, et ce alors même que le paiement de l'émolument afférent a été réalisé avec succès.

Le demandeur est tenu seul responsable des informations transmises à l'appui de sa demande, en particulier de leur exactitude. En cas d'erreur, il devra alors passer une nouvelle commande et s'acquitter à nouveau de l'émolument correspondant.

Les attestations ou les copies de document sont envoyées par l'AFC par courrier postal de base B, à la dernière adresse ou élection de domicile connue du contribuable concerné par la demande. Les frais d'acheminement ne sont pas facturés au demandeur.

## 4. Sécurité et responsabilité

L'AFC garantit un service de paiement sécurisé, certifié et respectueux des recommandations sur les informations véhiculées via la plateforme de paiements en ligne [Datatrans](#).

Aucune information relative au mode de paiement et aux détails des moyens de paiements ne sont enregistrées sur les serveurs de l'État de Genève.

Ni l'AFC, ni l'État de Genève ne sauraient être tenus responsable de l'utilisation abusive ou usurpée d'une carte de crédit.

## 5. Connexion

En cas d'échec de connexion ou d'interruption de connexion, un message s'affiche indiquant au demandeur que sa démarche n'a pas abouti. Il lui appartient dès lors de renouveler aussi souvent que nécessaire pour voir s'afficher l'écran confirmant le succès de la démarche.

Tous les cas d'anomalie dus à des problèmes techniques internes à l'AFC génèrent en interne des fichiers d'incidents qui sont traités par l'AFC. Si nécessaire celui-ci reprend contact avec le demandeur affecté par l'anomalie.

En cas de problème, le demandeur peut également adresser un message à l'adresse figurant sous Contacts, au chiffre 10 ci-dessous.

## 6. Responsabilité

La transmission de données entre l'AFC et le demandeur par le biais d'Internet a lieu sous la seule responsabilité de ce dernier, qui se déclare pleinement conscient des risques qu'une telle transmission comporte. L'AFC décline toute responsabilité pour d'éventuelles atteintes, directes ou indirectes, de quelque nature que ce soit, à la confidentialité ou à l'intégrité des données intervenant à l'extérieur de son réseau informatique.

L'AFC décline toute responsabilité envers les tiers pour les dommages subis, ou pour les peines encourues par le demandeur - ou par tout tiers usurpant son identité - du fait d'une utilisation de son site Internet non conforme à la loi ou aux présentes conditions générales.

La responsabilité de l'AFC est exclusivement régie par la loi cantonale sur la responsabilité de l'État et des communes (abrégée LREC; RS Ge [A 2 40](#)). Toute responsabilité de l'AFC au-delà des dispositions légales précitées est exclue.

Le demandeur est seul responsable de ses erreurs d'adresse, de saisie ou de connexion ainsi que toute défaillance technique lui incombant.

Les attestations et copies de document sont établies par l'AFC sous toutes réserves, et sauf erreur ou omission.

L'AFC ne saurait être tenue responsable des problèmes techniques échappant à son contrôle, tels que des problèmes de communication dus au fournisseur d'accès Internet du demandeur.

L'AFC et l'État de Genève ne répondent pas des dommages matériels ou immatériels, directs ou indirects qui pourraient survenir par l'accès au site ou l'incapacité à y accéder, par le refus d'acceptation d'un paiement et l'absence de validation d'une démarche.

## 7. Disponibilité du service

L'AFC s'efforce de maintenir le site disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 mais n'est tenue à aucune obligation d'y parvenir. L'accès peut donc être interrompu pour des raisons techniques, notamment de maintenance ou de panne de réseau, ou pour toute autre raison. L'AFC n'est en aucun cas responsable des éventuels dommages subis par le demandeur ou par tout tiers du fait de l'indisponibilité du service.

Le demandeur déclare être conscient qu'un accès continu et ininterrompu au site Internet de l'AFC ne saurait être garanti. L'accès pourra ainsi être suspendu, notamment mais pas exclusivement, en cas d'avarie technique, d'opérations de maintenance ou de tout autre cas de force majeure. A cet égard, le demandeur renonce par avance et inconditionnellement à tenir l'AFC responsable de tout dommage, direct ou indirect, découlant de l'utilisation de son site Internet.

## 8. Protection des données

En conformité avec l'art. 13 de la Constitution fédérale ([RS 101](#)), des lois sur la protection des données et des lois fiscales, les données personnelles reçues dans le cadre des demandes ou de la connexion au site de l'AFC sont traitées de manière confidentielle et dans le respect du secret fiscal. Ces données personnelles sont utilisées seulement dans le cadre des démarches en lien avec la demande de délivrance d'une attestation ou de copie de document listée ci-avant. Elles sont transmises à des tiers seulement dans la mesure où elles sont indispensables pour la bonne exécution du paiement.

L'AFC s'engage à prendre toutes les précautions utiles pour préserver la sécurité des données collectées auprès du demandeur, et notamment empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès, et ce notamment en application de l'art. 37 de la loi cantonale sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (abrégée LIPAD; RS Ge [A 2 08](#)).

L'AFC prend toutes les mesures usuelles pour assurer l'intégrité et la confidentialité des données en sa possession et/ou transmises à l'intérieur de son réseau informatique interne.

Les [conditions générales](#) de la politique de confidentialité du site [ge.ch](#) sont applicables.

Toutes les données validées par le demandeur permettant son identification sont communiquées au partenaire financier de l'AFC au nom et sous la responsabilité de l'acheteur au moment du paiement de la prestation.

## 9. For et droit applicable

Tout litige lié à l'exécution ou l'interprétation des présentes conditions générales est de la compétence des tribunaux du canton de Genève sous réserve d'un recours au Tribunal fédéral. Le droit suisse est applicable.

## 10. Contacts

Pour tout problème d'ordre technique, vous pouvez contacter l'assistance technique directement depuis le [formulaire en ligne](#) ou à l'adresse suivante: [e-demarches@etat.ge.ch](mailto:e-demarches@etat.ge.ch)

Pour les questions relatives à l'objet de la demande, l'administration vous prie d'utiliser votre compte e-démarches, le téléphone (022 327 70 00) ou les guichets de l'Hôtel des finances, rue de stand 26, muni de votre numéro de commande.